

La transformation de l'institution militaire

entre logique organisationnelle, rapport au marché et ré-institutionnalisation par le politique

Par Sébastien Jakubowski

Si nombre d'institutions d'État ont été détricotées, privatisées ou fusionnées au cours des deux dernières décennies, les institutions régaliennes elles-mêmes ont été tout aussi puissamment affectées par le vent de la réforme : soumises à de nouvelles pratiques de travail, davantage normalisées et évaluées ; à une gestion des coûts systématisée ; à un New Public Management (NPM) qui emprunte aux plus grandes entreprises un grand nombre de ses principes ; enfin, à une réorganisation structurelle et territoriale sur le périmètre métropolitain.¹ La Défense n'a pas échappé à ce mouvement : les armées se sont considérablement transformées depuis le milieu des années 1990.² À l'instar d'entreprises publiques (France Télécom, La Poste, EDF, SNCF...) ou d'autres administrations (Justice, Police, École...), elles ont, elles aussi, connu des processus de changement qui, au nom d'une logique de rationalisation à facettes multiples (budgétaire, RH, production...), ont affecté la hiérarchisation et la légitimité de leurs missions, l'organisation interne du travail, les valeurs sous-jacentes, les conditions du recrutement, leurs structures et implantations (fermeture de régiments, création de bases de défense), ou encore l'inscription au sein de la société civile et le rapport au politique. On a même assisté à l'irruption dans le monde militaire français d'une logique marchande quelque peu surprenante pour une institution régaliennne productrice de biens publics (sécurité et intérêts de politique extérieure) par nature immatériels et indivisibles.

Comment se traduit dans les armées l'introduction de cette logique marchande ? Les transformations organisationnelles intervenues se déduisent-elles des principes du NPM ? Quelles en sont les conséquences sur les rapports entre cette institution d'État, le marché et le politique ? Le présent article cherche à creuser l'hypothèse selon laquelle la déstabilisation des institutions par leur versant organisationnel (introduit par une logique concurrentielle de marché) conduit à leur ré-institutionnalisation par le politique sous une forme nouvelle. La recomposition d'une institution transformée s'avère nécessaire pour refonder les bases d'un contrat social et pour assurer la réussite de ses missions.

L'article s'appuie, à cet effet, sur une série d'enquêtes qualitatives conduites depuis une décennie dans les armées. Un travail doctoral³ a été conduit sur la thématique de l'autorité et du commandement dans l'armée de Terre. Il a été suivi par une étude portant

¹ Les cartes judiciaires, policières et gendarmiques illustrent parfaitement ce point.

² On mesure l'évolution intervenue depuis lors si l'on se rappelle qu'à ce moment des appelés du contingent servaient encore dans les armées, et étaient par exemple chargés de la surveillance de l'aéroport de Sarajevo.

³ Jakubowski, 2007.

sur les conséquences des réorganisations de cette armée sur le fonctionnement de l'institution.⁴ Parallèlement, des travaux ont été conduits dans la Gendarmerie nationale: sur la thématique des modèles de réussite sociale,⁵ ou encore sur celle du recrutement.⁶ L'objet d'étude est ici celui des forces armées, au sens technique incluant la Gendarmerie.

Une première partie sera consacrée aux réorganisations occasionnées par les deux vagues de professionnalisation de l'institution militaire, d'abord placée sous le signe d'une convergence avec un modèle organisationnel privé, puis d'un réinvestissement par le politique. On verra dans une seconde partie que le chemin de ce réinvestissement emprunte le détour du marché.

La logique marchande appliquée à l'institution militaire

Qu'entend-on ici par logique marchande ?

Les institutions publiques d'État, par l'exemple l'institution militaire ou encore l'hôpital,⁷ connaissent un processus de transformation qui les fait converger, par le biais des mesures de 'modernisation' prises par le politique, vers un mode de fonctionnement ou un modèle de référence de type organisationnel privé, plus exactement de type industriel.⁸ Le cadre social de ces institutions (les valeurs, les symboles, la vocation à l'engagement, la loyauté...) semble ainsi déstabilisé par le versant organisationnel (la production, le contrôle, l'efficacité, la normalisation, le contrat...) présent dans chaque institution mais remis au premier plan par le processus de changement.

À ce titre, l'hypothèse de Charles Moskos, celle d'une convergence de l'institution militaire avec le modèle industriel, peut sans doute s'appliquer. Mais des auteurs tels que François Dubet,⁹ Jean-Gustave Padioleau¹⁰ et encore Claude Giraud,¹¹ qui ont travaillé sur d'autres institutions du secteur public, montrent que la résolution de la dialectique¹² institutionnelle lors d'un processus de changement¹³ ne peut intervenir de manière aussi rapide que ne le suggérait Moskos.

En effet, une institution en phase de changement doit faire face à des mesures qui affectent la continuité de ses logiques d'action et peuvent attenter à la nature même de ses missions. Pour Claude Giraud, ce sont même les crises de légitimité relatives aux missions des institutions qui font en sorte que la dimension organisationnelle peut pointer au sein de l'institution. Ainsi, les processus de rationalisation (budgétaire, de gestion des ressources

⁴ Jakubowski, 2011a.

⁵ Jakubowski, 2006.

⁶ Jakubowski, 2011b.

⁷ Herreros, 2007.

⁸ Moskos, 1987.

⁹ Dubet, 2002.

¹⁰ Padioleau, 2002.

¹¹ Giraud, 2008.

¹² Ce terme est entendu ici au sens fort, celui de Hegel, 1967.

¹³ Lourau, 1970.

humaines, de la finalité) poursuivis de manière concomitante accentuent cette mise à mal du modèle institutionnel traditionnel, et permettent l'introduction en son sein de nouvelles pratiques ou modalités de fonctionnement et de travail qui, proches d'un modèle organisationnel, déstabilisent fortement l'institution. De fait, les valeurs changent, les pratiques évoluent, et de nouvelles règles se mettent en place.

Ces règles nouvelles sont issues d'une transformation plus globale de l'État. L'irruption de la logique marchande dans l'univers public a pris une ampleur plus grande avec l'adoption en 2001, puis la mise en œuvre les années suivantes à partir de 2006 dans les administrations, de la Loi organique sur les lois de finance (LOLF). En indexant la production de l'action publique sur une logique de performance, et d'évaluation de cette performance, le législateur a considérablement transformé le 'rapport au monde' au sein de ces institutions. L'effet de la LOLF a été encore accentué par l'adoption en 2007 de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), qui a ajouté les rationalisations budgétaire et humaine aux rationalisations juridique et managériale précédentes. Ces règles nouvelles s'inscrivent dans une trace encore plus profonde, celle de la transformation de l'appareil public par le NPM. Dans un article qu'ils consacrent à cette question, Amar et Berthier¹⁴ montrent que la rationalisation 'idéologique' par le NPM permet notamment "*un recours aux privatisations et une plus grande souplesse et décentralisation des unités administratives*". Leur analyse les conduit à penser que le NPM se construit en opposition à la logique bureaucratique wébérienne. Le NPM vise à l'installation d'une administration managériale tournée vers l'atteinte de résultats et la satisfaction du client par une organisation décentralisée qui, fonctionnant sur la base de contrats d'objectifs, octroie aux unités et aux personnels une autonomie que seule vient restreindre l'évaluation de leurs performance et résultats.

La convergence apparente entre un modèle institutionnel dont les assises s'érodent peu à peu et un modèle organisationnel qui gagne en vigueur n'est, en définitive et en réalité, qu'une étape intermédiaire, quoique centrale, dans le processus de changement. En effet, ce faisant, cette étape offre au politique la possibilité de conduire un changement puissant, dans un temps résolument court, en introduisant de nouvelles règles, de nouvelles pratiques et, *in fine*, de nouvelles valeurs de travail.¹⁵ Cela passe, par exemple, par l'entrée dans ces institutions de *primo-entrants* aux valeurs souvent éclatées par rapport aux valeurs de référence du groupe professionnel de l'institution en question.¹⁶

Cependant, le politique, dont on peut faire l'hypothèse qu'il n'est pas forcément dupe des effets des mesures qu'il introduit, cherche dans un second temps, à se réapproprié ces institutions, à y introduire de nouvelles formes de régulation garantissant la continuité de la rationalité¹⁷ introduite comme logique d'action durant la phase du changement. C'est à cela qu'on se propose de s'attaquer ici en posant la question de la

¹⁴ Amar & Berthier, 2007.

¹⁵ Hatch, 2009.

¹⁶ Voir par exemple sur ce point: Madoui, 2002; Léger, 2003.

¹⁷ Milly, 2011.

quête par le politique d'une ré-institutionnalisation des espaces institutionnels soumis peu auparavant à ce changement fort sur la base de principes, voire de préceptes, entrepreneuriaux ou libéraux. Il convient, au préalable, de voir ce qu'il en est dans le cadre de la réforme des forces armées.

Première phase de professionnalisation des armées : la convergence

La Défense a toujours connu, au cours de son histoire, des transformations organisationnelles et institutionnelles. Cela semble tout à fait normal dans la mesure où l'armée est une institution sociale 'vivante', qui s'adapte de manière continue à l'évolution sociale et sociétale (via les nouvelles recrues et les familles), à celles du contexte étatique et (surtout) du contexte international. Cette tendance historique inscrit pourtant aussi l'institution militaire dans des logiques d'action finales stabilisées (faire la guerre, assurer la sécurité), même si la définition et l'élaboration de la stratégie d'emploi des forces, et partant l'organisation de l'armée proprement dite, ont connu dans l'Histoire de fréquents allers et retours.

La première phase de professionnalisation est historiquement datée. Elle commence en 1996 au moment de l'annonce par le président Chirac de la professionnalisation intégrale des forces armées; elle prend fin au moment de la publication du Livre Blanc de juin 2008. Cette première phase offre une perspective nouvelle de lecture qui procède d'une banalisation de l'institution militaire¹⁸: d'une convergence progressive de ses modalités de fonctionnement vers un modèle de type entrepreneurial ou organisationnel privé. Elle se caractérise notamment par une rationalisation/ réorganisation des ressources humaines et par l'introduction de nouvelles pratiques de management.

Les ressources humaines

La rationalisation des effectifs pendant la première phase de professionnalisation, notamment entre les années 1997 et 2004, a été très sensible puisqu'elle s'est soldée par des réductions d'effectifs militaires de quelque 40%, et que l'armée de Terre a dissous 235 établissements et en a restructuré 154 autres, l'armée de l'Air 26 et 32, la Marine nationale 48 et 25, respectivement.

L'autorité

Dans les pratiques, par ailleurs, l'évolution des modes d'exercice du commandement et du rapport à l'autorité au sein des forces armées est parfaitement exemplaire de l'intégration de nouvelles manières de faire. De nouvelles modalités de l'action militaire (au quotidien, principalement en métropole, hors des périodes d'intenses opérations extérieures) se heurtent à des espaces de résistance qu'incarnent ceux qui comptent parmi les tenants des valeurs institutionnelles et du modèle ancien. Des pratiques d'individualisation du commandement, de marchandage et de négociation locale ont pu engendrer des conflits au sein de cet espace social. Cela a surtout produit, au plus fort du changement,

¹⁸ Boëne, 1987.

de la confusion dans la conduite de l'action, et un hiatus entre les deux modèles qui se font concurrence : le modèle institutionnel menacé dans son existence face au modèle organisationnel entrepreneurial introduit et conforté. La capacité des forces armées à mobiliser des hommes dans le cadre du déploiement en opérations extérieures au milieu des années 2000 illustre bien cela.

Seconde phase de la professionnalisation : les débuts de la recomposition ?

Alors que la première phase, tout en menant à bien d'importantes réformes de structure, avait mis l'accent sur la rationalisation des ressources humaines, des missions et du budget, il semble que la seconde phase de la professionnalisation, entamée en juin 2008, et qui se poursuit donc toujours, mette davantage en avant la rationalisation de la stratégie, du format, et de la présence sur le territoire (les bases de défense). Cette phase II, que le Livre Blanc de 2013 n'a pas remise en cause, approfondit l'adaptation des structures organisationnelles des armées ; elle s'attache à leur répartition sur le territoire national (voire africain), et au déploiement d'un nouveau programme stratégique (incluant le programme d'équipements et de matériels¹⁹).

Les réformes structurelles

En matière de structures, il faut noter que le politique s'est pour la première fois libéré de la clause de contribution à l'aménagement du territoire imposée aux forces armées (ne serait-ce que comme rôle indirect) depuis des siècles. L'État (à quelques exceptions très "politiques" près) semble avoir fait passer les intérêts militaires avant toute autre considération. En "échange", il a lâché un peu de lest sur les missions en acceptant une plus large ouverture de celles-ci alors que la professionnalisation dans sa première séquence avait plutôt tenté, par un repli sur le "cœur de métier", de les remilitariser. C'est ainsi que la logique de "ré-institutionnalisation" fait peu à peu entrer l'institution militaire sur certains marchés de la sécurité, ou accentue sa présence sur d'autres : le Livre Blanc²⁰ de 2013 en fera même un axe stratégique (marché des armes et des exportations, industries de défense).

Cette seconde vague de professionnalisation témoigne à la fois d'une emprise plus forte du politique sur le canevas institutionnel et une tentative de restauration de certaines valeurs liées à l'engagement militaire : dans les discours de recrutement de l'armée de

¹⁹ Le « plan de modernisation » prévoit à partir de 2009 la fermeture de 83 unités ou sites militaires. Ces fermetures sont échelonnées dans le temps. Trente-trois unités ou sites militaires déménagent d'une ville à une autre. Quarante bases de défense interarmées sont créées sur le territoire national. Au total, l'armée de Terre perd 20 régiments ou bataillons, l'armée de l'Air 11 bases aériennes et la Marine une base aéronavale. Ce sont 54 000 postes qui seront supprimés dans les effectifs de la Défense. Cette réorganisation se couple à une rationalisation des moyens et de la formation des militaires. Les armées mettent en vente de nombreux sites et casernements. L'« interarméisation » du soutien et de la logistique est en cours. Un « Pentagone à la française » est en cours d'installation à Paris-Balard. De fait, l'introduction de cette réforme de modernisation et de rationalisation fait évoluer le fonctionnement de l'appareil de défense d'une double logique fonctionnelle et administrativo-régionale à une triple logique : fonctionnelle, administrativo-régionale et territoriale.

²⁰ Commission du Livre Blanc, *Livre Blanc : Défense et sécurité nationale*, Paris, Direction de l'information légale et administrative, 2013.

Terre, par exemple, les valeurs de l'engagement, du leadership reviennent, tandis que sont abandonnées celles d'une vocation à l'exercice de "métiers" très divers, qui avaient été les marqueurs des débuts de la professionnalisation.²¹ Ces paramètres conduisent à penser que le politique ne pilote pas directement la réforme par une nouvelle hiérarchisation des finalités, mais que c'est le changement affectant ressources et structures organisationnelles qui pousse à une évolution en ce sens. Ce remodelage indirect de l'institution par le politique se fait par une rationalisation des moyens et la correction de certains dysfonctionnements. Cela est rendu possible par le fait que les Français éprouvent à l'égard de leurs armées une certaine indifférence sociale,²² au point que leur visibilité est fortement réduite²³ alors même qu'elles doivent recruter un nombre élevé de primo-entrants chaque année, et pour ce faire auraient besoin de se rendre au contraire plus visibles.²⁴

Le nouveau cadre stratégique

Ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, le Livre Blanc de 2008²⁵ et celui de 2013 dans sa continuité élargissent les missions militaires aux missions de sécurité prises dans un sens très large, et mettent l'accent sur certaines priorités stratégiques comme le renseignement, la cyberdéfense, la lutte contre la criminalité organisée, par exemple. De plus, et ce n'est pas sans étonner, ces deux derniers Livres Blancs intègrent dans leurs priorités stratégiques une réflexion très opérationnelle et pragmatique sur l'organisation et les effectifs, ce que n'avaient pas fait les précédents Livres Blancs de 1972 ou de 1994. On peut y déceler la volonté du politique de piloter la réorganisation interne du ministère de la Défense alors que jusqu'ici c'était plutôt les états-majors qui faisaient des propositions au gouvernement après interprétation des dernières inflexions du concept stratégique.²⁶ Peut en témoigner,

²¹ Weber, 2001.

²² Les militaires éprouvent aussi cette indifférence : cf. (Général) Thomann, 2011, qui évoque « *cette indifférence, douloureusement vécue par les militaires qui ont bien pris conscience de leur déclassement vertigineux dans la hiérarchie des soucis de nos concitoyens* ».

²³ Letonturier, 2011.

²⁴ Il faut bien reconnaître que le fait militaire a longtemps été quasiment absent du débat politique – à quelques exceptions résiduelles près lors de faits accidentels tragiques ou de tués lors des opérations militaires. De fait, le politique profite à la fois de cette absence de préoccupation sociale (alors que les Français n'ont jamais eu une image aussi positive de leurs armées), et de l'absence de représentation syndicale au sein de l'institution, pour y mener les politiques de réorganisation structurelles d'ampleur que préconise le plan stratégique établi par le Livre Blanc. C'est encore une fois le cas en 2013 avec la sortie du Livre Blanc qui prévoit notamment la suppression de 34 000 postes sur la période 2014-2019 (dont 10 000 déjà prévus par le Livre Blanc de 2008 dans le cadre de la suppression de 54 000 postes (40 000 déjà effectivement supprimés à la fin 2012) sur la période 2009-2015). Ce Livre Blanc pointe d'ailleurs bien l'importance et la centralité des enjeux de ressources humaines pour le Ministère de la Défense : visée d'un rééquilibrage entre les personnels civils et les personnels militaires, recentrage des militaires sur les fonctions militaires et spécialisation des civils sur l'administration et le soutien, améliorer la chaîne du recrutement qui peine à satisfaire aux besoins des armées, optimiser la formation des personnels et la reconnaissance des compétences acquises dans le monde civil du travail, etc.

²⁵ Commission du Livre Blanc, *Défense et sécurité nationale : le Livre Blanc*, Paris, Odile Jacob/ La Documentation française, 2008.

²⁶ Le délai qui, en 2008 comme en 2013, sépare la parution des Livres Blancs et la désignation des unités ou bases appelées à fermer ne saurait induire en erreur. Il s'agit simplement de mesures de précaution dans l'attente des arbitrages et négociations politiques avec les territoires et avec les élus concernés.

par exemple, l'installation à Lille d'un état-major international de type OTAN un peu avant la réintégration complète de la France dans l'OTAN.

Le cas de l'institution militaire et de sa transformation amène justement à réfléchir, compte tenu des logiques de convergence, de banalisation et de recomposition à l'œuvre en son sein, sur ses frontières et la nature de ses rapports avec son environnement. Une telle réflexion conduit à reconsidérer la nature des relations entre l'armée et les deux principales instances susceptibles de l'affecter: le politique et le marché.

Les conséquences de la logique marchande sur les rapports entre institution militaire, marché et politique

Rapports entre les armées et le politique

Il est manifeste que le politique, principalement au travers des organes exécutifs du gouvernement, exerce une autorité claire sur les institutions.²⁷ Dans le cas singulier des armées, Samy Cohen montre que la présidentialisation du régime de la V^e République a contribué, avec le temps, à rééquilibrer les relations entre le politique et les militaires, faisant ainsi des officiers situés à l'interface politico-militaire les principaux conseillers du Président en termes de politique de défense.²⁸ Mais une certaine méconnaissance de l'outil militaire par les politiques leur fait parfois envisager, de manière irréaliste car déconnectée de certaines réalités sociales voire constitutionnelles, l'armée comme un recours.²⁹

Si, en général, les relations d'autorité entre les institutions et le politique sont restées stables (quand bien même certaines institutions, les universités par exemple, gagnent en autonomie), l'indicateur que constitue l'évaluation des politiques publiques monte en puissance, et contribue à transformer la nature des relations entre ces deux espaces sociaux. Cette logique nouvelle de l'action publique est un facteur de changement politique des institutions. C'est ce que souligne Pierre Muller, prenant l'exemple des principales politiques publiques, dont celles de la défense³⁰:

Il n'en reste pas moins que, quelles que soient les réponses que l'on peut apporter à cette question de la relation État/ nation/ action publique, les politiques publiques occupent une place de plus en plus centrale dans l'espace public: elles constituent le lieu où est concrètement mise en œuvre cette action des sociétés modernes sur elles-mêmes.

Dans un contexte social qui est celui de la rationalisation des organisations de travail, dans un contexte économique de réduction des coûts, le contrôle du politique sur les institutions d'État s'opère de plus en plus par le recours à une action évaluative. Il s'agit de rendre compte des moyens (matériels, humains) utilisés, ainsi que des consé-

²⁷ Braud, 2008.

²⁸ Cohen, 2008.

²⁹ C'est ainsi qu'à la fin du mois d'août 2012, une sénatrice de Marseille en a appelé à l'armée pour intervenir dans les quartiers Nord, rétablir l'ordre et mettre fin aux règlements de compte.

³⁰ Muller, 2005.

quences explicites et induites de l'action des agents. Alors que l'évaluation suppose à n'en pas douter la clarification des indicateurs de mesure de l'efficacité et des missions institutionnelles stabilisées, il n'est en réalité pas vraiment question de cela.

L'État procède en effet à une transformation de ses services, appelée 'modernisation' dans une version/ vision positive, 'déstructuration', ou 'déstabilisation', dans une version/ vision clairement plus négative, sans pour autant avoir préalablement indiqué les missions effectives qu'ils doivent remplir. On se retrouve ainsi dans une situation où le processus de transformation des institutions publiques par le politique est perçu comme uniquement guidé par des considérations économiques intérieures et extérieures, et où il est vécu de l'intérieur comme une modification structurale de l'exercice du métier sans le moindre accompagnement des membres de ces institutions. La question du sens se pose avec acuité, tandis que la clarification attendue quant à la nature des missions est quelque peu brouillée par un certain mal-être institutionnel parmi ceux qui sont appelés à les remplir.

Les forces armées ne font évidemment pas exception. Le métier militaire subit comme d'autres la réduction des programmes de dotation en hommes et en matériels. Par ailleurs, il n'apparaît plus clairement aux yeux des Français comme à ceux des militaires eux-mêmes: tantôt héros ou tantôt victimes,³¹ les militaires sont autant oubliés que sacralisés lors de grands moments tragiques ou de commémoration patriotique. Enfin, il n'y a pas d'indicateurs sociaux, économiques et politiques clairs quant à l'évaluation de ce qui fait un bon militaire, une bonne armée (zéro mort ami, nombreux morts ennemis, meilleur rendement ?...).

Dans ces contextes sociaux, économiques et politiques, il peut arriver aussi que les institutions contestent le politique à raison des réformes qu'il entreprend.³² Cependant, la déstabilisation interne est parfois telle que même les partenaires sociaux, partagés entre compréhension de la nécessité du changement et souhait du maintien des situations sociales, semblent peu à même de se mobiliser pour des actions collectives. Le *modus operandi* du politique se présente comme suit. Il s'attelle à la réforme des institutions par l'autonomie, par la responsabilisation, sans dévoiler des intentions qui restent alors subliminales. Il apparaît ainsi manifeste que, derrière les dispositifs d'évaluation des politiques publiques et les formes d'autonomisation, se profilent entre institutions et politique des relations désormais gouvernées par des contrats d'objectifs, de moyens et de participation. La décentralisation des responsabilités du politique vers les institutions engage davantage celles-ci, dès lors tenues d'atteindre les objectifs assignés sous peine de ne pouvoir justifier de leur utilité, voire de leur existence. À quoi sert en effet une armée si elle ne fait pas la guerre³³? La compartimentation institutionnelle accentue cela en laissant entendre que d'autres pourraient remplir les missions que les uns ne parviennent pas à remplir dans des

³¹ Durandin, 2011.

³² Bryon-Portet, 2010.

³³ Holeindre, 2011.

coûts, délais ou avec une qualité acceptables. D'une certaine manière, avec ces modalités nouvelles de management, c'est le règne des institutions monopolistiques intouchables qui prend fin: elles ont dorénavant à composer avec d'autres sur un ou plusieurs marchés.

Rapports entre les forces armées et le marché

Olivier Favereau³⁴ note à ce propos que : “[face] à l'impérialisme de la notion de marché, [il y a] une difficulté radicale à penser simultanément l'organisation et le marché”. Historiquement, l'institution militaire est en prise avec plusieurs marchés: un marché interne politique au sein de l'appareil d'État; le marché du travail; le marché de la privatisation; enfin, le marché de la sécurité.

Le marché d'influence politique

Ce marché interne est contrôlé et coordonné par le politique. Dans ce marché, la concurrence porte toujours sur les arbitrages budgétaires au sein de l'appareil d'État, sur les décisions d'engagement des forces... Il s'agit avant tout d'un marché fonctionnant à l'influence au sein de l'appareil gouvernemental.³⁵ Ce qui explique que les militaires soient plus encore que d'autres attentifs à la carrure du ministre qui aura à porter leurs intérêts.³⁶

Le marché du travail

Les forces armées ont été introduites dans ce marché avec les débuts de la professionnalisation. Rappelons qu'elles ont recruté jusqu'à 28000 candidats chaque année, et que l'entrée sur le marché du travail ne s'improvise pas lorsqu'il est question d'un tel volume de recrutement. Le cas de la Gendarmerie, qui peine à recruter des candidats qu'elle estime convenables, illustre bien cela.

Le marché de la privatisation

L'irruption de la logique marchande accroît l'importance des formes classiques de privatisation. Cette “privatisation de la guerre” est pour Michel Klen³⁷ un “phénomène de société” qui ne concerne pas uniquement le champ économique mais aussi le champ politique. Cette rencontre entre les forces armées et le marché connaît au moins deux cas de figures. Il y a tout d'abord le cas classique du recours à l'externalisation par la sous-traitance, qui peut concerner la sécurité des sites militaires, la restauration, le logement, les espaces verts... Une seconde forme de privatisation intervient dans le cadre du rapport aux sociétés privées de sécurité.

Le marché de la sécurité est devenu très important.³⁸ Aux États-Unis, les sociétés militaires privées sont des composantes incontournables d'une intervention militaire

³⁴ Favereau, 1989, p. 66.

³⁵ Cohen, 2005, *op.cit.*

³⁶ À noter que les récentes réorganisations du ministère ont plutôt accru les pouvoirs des militaires, notamment du chef d'état-major des armées, par rapport à ceux du ministre de la Défense.

³⁷ Klen, 2004.

³⁸ Guibert, 2012.

extérieure: ce fut le cas en Irak et en Afghanistan où les “contractors” ont été plus nombreux et connu en 2011 plus de pertes que l’armée régulière. En France aussi, ce secteur progresse, mais l’État y développe toujours une politique d’encadrement et de contrôle limitant aux théâtres étrangers la collaboration avec ces entreprises. Ce qui ne les empêche pas, par exemple, de “concurrencer” l’armée française pour la protection des bâtiments portant pavillon français.

Ce constat de la privatisation de la guerre est partagé par Sami Makki,³⁹ qui montre que cela ouvre la voie à de nouvelles formes de collaboration entre armées et civils,⁴⁰ notamment dans le cadre des opérations en faveur de la paix ou des actions dites civilo-militaires. Toutefois, le problème central soulevé par l’auteur est le “chaos persistant” qui règne sur ce marché, qui n’est pas un marché comme les autres car il peut conduire des “civils” à prendre une part active dans des conflits de basse intensité. Cela pose donc une question éthique et politique quant au contrôle de ces sociétés actrices privées de la défense et de la sécurité. Aux deux types de privatisation s’ajoutent des degrés divers de recours au marché: privatisation relative, privatisation complète, et des situations hybrides qui, comme le note Jean-Paul Brodeur,⁴¹ conduisent à un éparpillement et à un éclatement de l’objet de ce marché. Cet auteur prend l’exemple des prisons privées, comme d’autres celui des hôpitaux,⁴² pour souligner la nécessité d’un contrôle social de l’État et d’un encadrement de ces marchés.

Si l’on pousse un peu plus loin, ce mouvement de privatisation s’inscrit dans une logique encore plus large de dénationalisation et de rétraction de l’autorité légitime politique de l’État.⁴³ En effet, l’ouverture par l’État des marchés affaiblit son pouvoir de contrôle direct. Les acteurs privés gagnent en autonomie, en compétences organisationnelles et en compétences décisionnelles. Cette logique marchande, selon les auteurs, contribue à délégitimer l’État, contraint de se forger un nouveau rôle, celui de régulateur ou d’“administrateur de l’autorité politique”.

Le marché de la sécurité

Olivier Hassid analyse avec une grande précision le marché de la sécurité,⁴⁴ en expansion depuis 20 ans. Les entreprises de ce secteur se distinguent selon leur degré d’internationalisation et le degré de standardisation de leurs prestations. Ce marché, malgré sa grande diversité, est en réalité dominé par quelques grandes entreprises internationales (Brinks, Securitas, Geos, Safran, EADS, Thalès...) qui ne se privent d’ailleurs pas des

³⁹ Makki, 2004.

⁴⁰ Il est aussi ici question du rôle des civils dans les armées: des conseils d’experts civils, mais aussi de l’influence des civils au travers notamment de la réforme de la réserve des armées (cf. la loi n°99-894 du 22 octobre 1999 modifiée par la loi 2006-449 du 18 avril 2006, qui organise la structuration de la réserve au sein des armées en distinguant la réserve opérationnelle de la réserve citoyenne).

⁴¹ Brodeur, 1995.

⁴² Milly, 2011, *op.cit.*

⁴³ Genschel & Zangl, 2011.

⁴⁴ Hassid, 2010.

conseils avertis d'anciens hauts responsables d'État, civils et militaires. L'auteur indique que ces entreprises fréquentent assidument les instances étatiques sur le mode du lobbying.

L'évolution de ce secteur a fortement modifié l'action régaliennne de sécurité des États. Au rebours peut-être d'une certaine pensée consensuelle à ce sujet, O. Hassid voit à l'expansion de ce marché quelques points positifs. Selon lui, la relation entre services d'État et entreprises privées a permis d'accroître la rationalité de la production de sécurité publique grâce à des évolutions organisationnelles en partie influencées par les experts nationaux et internationaux de la sécurité. Dans le champ militaire proprement dit, il semble indiquer qu'il ne voit pas bien comment l'État pourrait raisonnablement et pragmatiquement résister encore longtemps aux sirènes des sociétés qui poussent à la reconnaissance des sociétés militaires privées⁴⁵ en France.

Sebastian Roché⁴⁶ partage en partie cette approche. Il analyse la démonopolisation de la sécurité sous l'angle de formes nouvelles d'expression et de gouvernance de l'action publique. Il note surtout qu'il y a une interpénétration de plus en plus forte entre les univers publics et les univers privés:

Enfin, les clients des agences privées sont souvent des entreprises publiques (le premier client est EDF), lesquelles forment le premier employeur d'agents privés (les entreprises de transport) ou des collectivités publiques. Le recours au secteur marchand est intégré au fonctionnement du secteur public : ces deux secteurs ne se constituent pas l'un contre l'autre. De même qu'on assiste à un renforcement de l'interdépendance entre collectivités locales et État, on constate également plus de liens croisés entre les services vendus par des organismes privés et publics.⁴⁷

Surtout, il pose la question de savoir si la sécurité est encore une fonction régaliennne de l'État central? La professionnalisation et la division du travail dans ce secteur contribuent à "désencastrer" la production de sécurité des rapports sociaux. D'autant qu'à un marché public de la sécurité classiquement territorialisé répond un marché privé qui ne l'est pas, mais avec lequel il doit composer. Il y a donc à la fois démonopolisation et fragmentation de ce secteur. L'auteur prend position en précisant que selon lui l'organisation de la gouvernance de ce secteur ne saurait plus relever du seul l'État, mais d'une forme inédite d'hybridation de ses différents acteurs.⁴⁹ À cela il faut ajouter que la compétence publique de police est en elle-même tirillée entre un niveau de production centrale et un niveau de production locale/territoriale qui ne se coordonnent pas toujours.

⁴⁵ À noter que certaines sociétés militaires privées étrangères proposent des matériels lourds et de haute technologie comparables à ceux utilisés par les armées régulières. C'est le cas des sociétés britanniques Skydroid et Conquiro, qui proposent désormais des drones à leurs clients. Source : blog de Philippe Chapleau, journaliste à *Ouest France* : <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/>, consulté le 28 novembre 2012.

⁴⁶ Roché, 2004.

⁴⁷ *Ibid.*, p.57.

⁴⁹ *Ibid.*, pp.66-67.

Enfin, la présence grandissante de l'institution militaire sur ces marchés ne signifie pas pour autant que les armées n'ont plus maille à partir avec le marché classique de l'industrie de la défense.

Dès lors que le politique décentralise son autorité et sa responsabilité, dès lors que les institutions jouissent de davantage d'autonomie, et que dans le même temps elles pénètrent sur un ou des marchés, on peut considérer que l'État s'en remet pour partie à la confrontation de l'offre et de la demande pour réguler l'activité des institutions. Bien évidemment, selon la nature de l'activité des institutions, ces marchés seront plus ou moins ouverts et plus ou moins sous le contrôle de l'État. Le marché de la justice ou de l'armée ne peut être le même que celui de la sécurité. Si l'État garde le monopole de la production de justice et de force militaire (sauf pour certaines actions), ce n'est plus le cas depuis longtemps de la sécurité, dont les acteurs incluent désormais, en-deçà de la Police nationale et de la Gendarmerie, les collectivités locales (police municipale), les sociétés privées et les collectifs de citoyens.

Au-delà de la transformation qu'elle induit de leur rapport au politique, l'entrée des institutions sur les marchés accentue l'altération du cadre institutionnel: la dimension organisationnelle s'en trouve renforcée par l'introduction de variables de cette nature. La caractéristique des marchés sur lesquels entrent les institutions est qu'ils concernent des biens non marchands.⁵⁰ Ce n'est en effet pas parce que les relations ne sont pas marchandes qu'il ne peut y avoir de formes de concurrence entre institutions sur ces marchés.⁵¹ Le dispositif d'évaluation des politiques publiques, mais encore et surtout la manière dont l'action publique est souvent financée désormais (méta-projets nationaux ou internationaux, imposant de fait une mise en ordre des équipes pour y répondre), mettent les institutions publiques clairement en concurrence les unes par rapport aux autres. C'est le cas, par exemple, sur les marchés de l'ingénierie de formation, de la recherche publique et d'autres du même genre. Ces mécanismes engendrent pour les institutions des incertitudes et la nécessité de mieux ordonnancer leur action.

Fondamentalement, le fait pour une institution d'entrer sur le marché revient à admettre qu'elle n'a pas seulement un coût (économique ou social), mais qu'elle a aussi un prix à faire valoir: la 'libéralisation' voudrait en effet qu'elle fasse payer ses services à ses 'clients'. C'est à cette conversion que les institutions publiques se préparent, quand elles ne l'ont pas d'ores et déjà accomplie. C'est ce que font les pompiers lorsqu'ils estiment avoir été appelés pour des raisons non justifiées; c'est ce que fait la gendarmerie de haute-montagne lorsqu'elle va secourir des individus n'ayant pas respecté les avis de sécurité... À quand une armée qui fait payer les ressortissants français lors d'exfiltrations à l'étranger?

⁵⁰ Les sociologues s'intéressent à ces marchés, que les économistes intègrent de plus en plus dans leurs travaux: Steiner, 2005.

⁵¹ François, 2008.

Rapports entre le politique et le(s) marché(s)⁵²

La part de pouvoir ou de contrôle qu'il exerçait sur les institutions (et à quoi il renonce peu à peu compte au nom des principes de décentralisation et de subsidiarité), le politique semble l'abandonner au marché. Parallèlement, pourtant, le premier s'emploie aussi à réinvestir le second.

Cela est d'autant plus étonnant que le marché semble avoir eu pendant quelques temps la suprématie sur l'État. Toutefois, cette forme de régulation par l'économique et le marché plutôt que par le politique et le social a eu des conséquences négatives tant sur le système économique capitaliste lui-même que sur les institutions. Les dégâts ainsi occasionnés ont remis le politique au devant de la scène. Si cette situation a pu survenir, c'est selon Harold James⁵³ en raison de la faiblesse des institutions. Bien que cet auteur ne précise pas s'il s'agit pour lui des institutions économiques ou politiques internationales, il semble manifeste que la faiblesse des institutions sociales, politiques et économiques face au marché a été l'une des sources des crises économique et financière auxquelles le monde doit faire face depuis une demi-décennie. James en appelle à une troisième voie, celle du renforcement des institutions afin de rééquilibrer les relations entre État et marché. Cette idée est séduisante, mais peut-on considérer que ces institutions ne proviennent pas de l'État ou des États ? Il ne pourrait alors s'agir que d'institutions internationales.

S'agissant des relations entre le politique (ici l'État) et le marché, Neil Fligstein⁵⁴ montre que l'État fédéral américain est toujours intervenu dans les affaires économiques et les conditions qui affectent entreprises et entrepreneurs. Il prend l'exemple du ministère de la Défense pour la raison que les grandes innovations technologiques qui y ont vu le jour ont ensuite directement abreuvé l'économie civile. La relation entre politique et marché pose finalement la question du contrôle de la "valeur actionnariale" des entreprises, tel qu'il est notamment mobilisé par la théorie de l'agence lorsqu'elle rend compte de la relation entre agent et principal. Prenant le cas de la Silicon Valley et des économies de l'informatique et de la connaissance, l'auteur montre qu'*"on est plus à même de comprendre le fonctionnement des entreprises et des marchés lorsqu'on examine leur profonde dépendance à l'égard du droit, des institutions et de l'État"*.⁵⁶ Ainsi, pour Fligstein, le marché serait finalement dépendant du politique comme producteur de normes et de règles du fonctionnement du marché, mais encore, au travers des exemples pris, parce que l'État peut lui-même être à l'origine du développement de certains marchés.

S'agit-il ici d'expliquer le politique par l'économique comme le souhaite Philippe-Alain Blerald⁵⁷ ? Cela conduit même cet auteur à penser la nécessité d'une "*redéfinition de*

⁵² Il est étonnant, sauf peut-être dans le cas des politiques agricoles (en particulier de la politique agricole commune, qui n'a rien d'un marché libre), de constater combien les sociologues, alors qu'ils s'intéressent au politique d'une part, et au marché de l'autre, se sont finalement peu intéressés aux relations entre les deux.

⁵³ James, 2012.

⁵⁴ Fligstein, 2001.

⁵⁶ *Ibid.*, p.12.

⁵⁷ Blerald, 1991, p.235.

la rationalité des politiques publiques induite par leur subordination aux exigences du marché politique”.⁵⁸ Ainsi, la nature des relations entre le politique et le marché pose la question de savoir, selon la formule de Laurence Fontaine,⁵⁹ “comment conjuguer démocratie et marché ?” alors que la première suppose l’égalité, ce qui n’est pas forcément le cas du second. D’où peut-être le désir qui se fait jour aujourd’hui, constate-t-elle, d’un “réinvestissement du marché” ?⁶⁰

Or, pour les sociologues, la figure du marché n’est ni idéologiquement neutre, ni libre. C’est à leurs yeux un espace social construit de régulation des échanges. Quand bien même il n’est pas parfait, le marché *peut* se réguler suivant les principes de la concurrence. Mais il suppose fondamentalement la notion de partage autour de laquelle se construit l’accord qui permet l’échange. C’est parce que des acteurs partagent des règles, des normes, des valeurs communes, qu’ils évoluent sur un même marché au sein duquel, après accord, ils peuvent s’échanger des biens ou des services.⁶¹ Alors que les économistes ont porté une attention plus grande aux conditions d’élaboration de l’accord, les sociologues semblent s’intéresser en priorité à ce qui fait et permet le partage. C’est notamment l’hypothèse que fait Max Weber lorsqu’il montre que l’échange est l’exemple parfait de l’action en société. Mais le marché est aussi pour les sociologues une institution fragile, enserrée dans un système de contraintes,⁶² et où l’État – sans qu’on puisse évidemment le réduire à cette seule fonction – joue un rôle de coordinateur et de facilitateur des échanges et des stratégies d’acteurs.

Alors que, dans les sociétés industrielles capitalistes contemporaines, le politique avait ménagé une césure entre l’État et la sphère économique en laissant au marché le soin de coordonner activités marchandes et financières, les derniers événements budgétaires et financiers ont fait prendre conscience des dégâts occasionnés par un fonctionnement trop libéral du capitalisme. L’acteur politique est alors contraint de réinvestir les marchés. Dans une société donnée comme dans un monde globalisé, il ne semble plus opportun ni possible de cloisonner les activités de la sphère publique et de la sphère privée. Les relations d’interdépendance entre ces deux univers et les effets pervers engendrés par une liberté excessive des marchés financiers permettent à l’État de reprendre pied dans les marchés. Le politique s’octroie ainsi la possibilité de pouvoir à nouveau contrôler les institutions qui entrent, elles, sur le marché de manière plus indirecte. Cette relation nouvelle entre marché et politique offre enfin la possibilité à l’État de tenter de rétablir une forme de confiance à son endroit, là où jusqu’ici opinion publique et marché semblaient s’entendre sur une certaine défiance à l’égard du politique.

⁵⁸ *Ibid.*, p.236.

⁵⁹ Fontaine, 2010.

⁶⁰ *Ibid.*, p.78.

⁶¹ Pasquero, 2004.

⁶² Boyer, 2009.

C'est ainsi, comme l'explique Pierre Clastres,⁶³ que marché et politique sont liés. Pour lui, c'est bien le niveau d'institutionnalisation du politique (l'État) qui distingue les sociétés primitives des autres. Il montre aussi que le déclencheur de ce niveau d'institutionnalisation est l'économique qui détourne l'activité de production (produire pour soi et pour sa subsistance) en introduisant le marché (produire pour d'autres et pour échanger). Cette modification d'ordre économique appelle alors une réponse du politique pour réguler une société qui, sinon, ne serait qu'une société de pouvoir césurée entre des dominants et des dominés, des maîtres et des sujets. On pourrait déjà voir là la fonction du politique comme régulateur social du marché au profit d'un modèle social.

Conclusion : L'indifférence sociale, signe d'un retour à la régulation du marché et des institutions par le politique?

Le présent article s'est efforcé de montrer que les institutions publiques d'État sont déstabilisées par un processus de rationalisations multiples qui introduit des modes de fonctionnement de type organisationnel. L'introduction de la logique marchande appelle à une recomposition des institutions qu'on peut lire dans leurs relations avec le politique et le marché. En effet, la transformation des institutions les fait entrer dans une logique en partie favorisée par le politique, qui confie au marché le soin de réguler une part de leurs activités et de leurs missions. Or, la confusion sur les finalités est l'un des facteurs-clés de la déstabilisation des institutions. La boucle est ainsi bouclée.

Les institutions publiques entrent principalement dans le marché par une logique d'hybridation des activités qui tend à recentrer les spécificités d'intervention et les fonctions sur le "cœur de métier" de chacune d'elles. Sans doute est-ce là la nouvelle perspective de mutualisation et de collaboration entre les différents acteurs de la sécurité, par exemple, au sein de l'appareil de l'État. Des militaires peuvent collaborer, en France ou à l'étranger, pour certaines opérations, avec des policiers, des pompiers, des douaniers, des magistrats, et des enquêteurs de la répression des fraudes ou des impôts.

Alors que cette entrée des institutions publiques sur le marché pouvait être lue comme l'étape ultime de la 'libéralisation' des institutions, on assiste en réalité, sous une forme nouvelle, à une ré-institutionnalisation de celles-ci par le politique. En effet, l'État, que d'aucuns pouvaient penser décrédibilisé et voué à ne plus s'occuper des "affaires" (économiques), se réintroduit dans le jeu à la faveur de circonstances d'apparence contingente comme un acteur de régulation de la vie socio-économique. Devant une certaine faillite annoncée des systèmes de marché, notamment des marchés financiers, le rôle de la puissance publique regagne considérablement en force.

Si le politique intervient à nouveau dans les institutions, c'est pour participer à la recomposition de celles-ci, et favoriser l'émergence d'un nouveau projet social qui, à défaut d'être complètement nouveau, comporte au moins l'idée d'une nécessité de conversion de l'ethos des personnels – de tous les personnels : à la fois ceux qui comptaient

⁶³ Clastres, 1974.

parmi les plus attachés au modèle institutionnel traditionnel et les *primo-entrants* souvent venus pour des raisons plus utilitaires.

Les deux modèles ne peuvent plus survivre l'un sans l'autre. L'intervention du politique vise à permettre l'accord sur un compromis entre deux logiques dont la présence est désormais impérative au sein des institutions: le service de l'État, lui-même au service de la collectivité d'une part, et un type d'engagement⁶⁴ qui offre à l'individu des perspectives de satisfaction de son intérêt (notamment de son "utilité" professionnelle) d'autre part. Les *primo-entrants* doivent contribuer à enterrer l'ancien modèle, tandis que les anciens doivent contribuer à convertir les nouveaux.

Cette nouvelle donne produit de l'indifférence sociale à l'endroit des institutions: c'est, en particulier, le cas à l'égard de l'institution militaire. Dans les pays démocratiques occidentaux, où des enjeux militaires majeurs pour le pouvoir politique sont (temporairement au moins) absents, et où l'armée de "projection" des États joue pleinement son rôle dans le cadre de missions et de coalitions internationales, les citoyens peuvent se permettre une telle indifférence. On peut y voir aussi le fait de la professionnalisation qui, en confiant les questions militaires à des spécialistes appointés et à eux seuls, ne pouvait que s'écarter du lien symbolique et charnel ancien avec la Nation (logique de banalisation). Cet écart à la nation et l'indifférence sociale que celui-ci suppose en retour peuvent être lus – comme on le fait ici – comme un indicateur de confiance à l'égard de l'institution et de ses professionnels. Dans son ouvrage consacré à la question des dynamiques organisationnelles, Claude Giraud montre que l'indifférence, loin de signifier une forme de retrait de l'intérêt par rapport à l'action, peut en réalité traduire une autre forme de l'engagement et, notamment, une confiance envers les autres pour satisfaire son intérêt.⁶⁵

Si les Français sont indifférents à la chose militaire, ce n'est plus seulement en raison de la fin de la conscription ou des traits spécifiques de la professionnalisation qui l'a remplacée, ce n'est plus seulement en raison des missions extérieures au territoire national, c'est également dû au fait que les Français ont davantage confiance en leur armée et n'ont plus utilité à se préoccuper de ce que font les militaires sauf à ce qu'ils en connaissent au sein de leur famille. Cependant, cette confiance citoyenne envers l'armée responsabilise certainement encore davantage le politique quant au déploiement des moyens militaires et à l'usage de la force armée lors d'opérations extérieures. Plutôt finalement que d'interpeller la relation entre l'armée et la nation, la professionnalisation des armées conduit à réinterroger la nature des relations entre le politique et le militaire. Elle se traduit par davantage d'autonomie confiée aux professionnels dans l'organisation concrète de l'outil militaire, et dans les pouvoirs dont peut jouir par exemple le chef d'état-major des armées – même si cette autonomie est contrebalancée par davantage de contrôle exercé par le politique et la représentation nationale (*cf.* la dernière réforme constitutionnelle) sur l'emploi de la force.

⁶⁴ Giraud, 2011.

⁶⁵ Giraud, 2003.

Références

- AMAR**, Anne & Ludovic **BERTHIER**, “Le Nouveau Management Public: Avantages et limites”, *Revue du RECEMAP*, décembre, 2007.
- BLERALD**, Philippe-Alain, “Théorie du marché politique et rationalité des politiques publiques”, *Revue Française de Science Politique*, n°2, 1991, pp.235-263.
- BOËNE**, Bernard, “Banalisation des armées : le cas français”, *Futuribles*, n°111, 1987, pp.39-54.
- BOYER**, Robert, “Marché, État et capitalismes”, in Philippe Steiner & François Vatin, *Traité de sociologie économique*, Paris, P.U.F./ Quadrige, 2009.
- BRAUD**, Philippe, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ Lextenso Éditions, 2008, 9^e édition.
- BRODEUR**, Jean-Paul, “Le contrôle social : privatisation et technocratie”, *Déviance et société*, vol. 19, n°2, 1995, pp.127-147.
- BRYON-PORTET**, Céline, “Du devoir de soumission au devoir de désobéissance? Le dilemme militaire”, *Res Militaris*, vol.1, n°1, Automne 2010.
- CLASTRES**, Pierre, *La société contre l'État*, Paris, Éditions de Minuit, 1974.
- COHEN**, Samy, “Le pouvoir politique et l'armée”, *Pouvoirs*, n°125, 2008, pp.19-28.
- DUBET**, François, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.
- DURANDIN**, Catherine, “Le soldat et la Nation”, *Diploweb.com*, 4 novembre 2011.
- FAVEREAU**, Olivier, “Organisation et marché”, *Revue Française d'Économie*, vol.4, n°1, 1989, pp.65-96.
- FLIGSTEIN**, Neil, “Le mythe du marché”, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol.139, septembre 2001, pp.3-12.
- FONTAINE**, Laurence, “Démocratie et marché: les conditions d'une rencontre”, *Esprit*, 2010/1, janvier, pp.73-83.
- FRANÇOIS**, Pierre, “Qu'est-ce qu'un marché ?” in *Sociologie des marchés*, Paris, Armand Colin, 2008.
- GENSCHEL**, Philipp & Bernhard **ZANGL**, “L'État et l'exercice de l'autorité politique: Dénationalisation et administration”, *Revue Française de Sociologie*, n°523, 2011/3, pp.509-535.
- GIRAUD**, Claude, *Logiques sociales de l'indifférence et de l'envie: Contribution à une sociologie des dynamiques organisationnelles et des formes de l'engagement*, Paris, L'Harmattan, coll. “Logiques sociales”, 2003.
- GIRAUD**, Claude, *De l'épargne et de la dépense. Essai de sociologie de l'organisation et de l'institution*, Paris, L'Harmattan, coll. “Logiques sociales”, 2008.
- GIRAUD**, Claude, *Qu'est-ce que l'engagement?*, Paris, L'Harmattan, coll. “Logiques Sociales”, 2011.
- GUIBERT**, Nathalie, “Vers un rôle accru du privé dans la défense française”, *Le Monde*, 15 février 2012.
- HASSID**, Olivier, “Les dynamiques actuelles du marché de la sécurité en France”, *Champ pénal/ Penal Field*, vol. 7, 2010, disponible en ligne à l'adresse: <http://champpenal.revues.org/7926>, consulté le 27 novembre 2012.
- HATCH**, Mary-Jo, “Culture organisationnelle”, chap.6 in Mary-Jo Hatch & Ann Cunliffe, *Théorie des organisations. De l'intérêt de perspectives multiples*, Bruxelles, De Boeck, 2009, pp.223-275.
- HEGEL**, G.W.F., *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Paris, Librairie Philosophique Vrin, 1967 [1822-1830].
- HERREROS**, Gilles, “L'hôpital à l'épreuve des réformes”, *Socio-anthropologie*, n°21, 2007, mis en ligne à l'adresse <http://socio-anthropologie.revues.org/1003>, consulté le 30 septembre 2011.

HOLEINDRE, Jean-Vincent, “Violence, guerre et politique. Étude sur le retournement de la ‘Formule’ de Clausewitz”, *Res Militaris*, vol. 1, n°3, Été 2011.

JAKUBOWSKI, Sébastien, “Les effets des changements organisationnels sur les représentations professionnelles. Le cas de la gendarmerie française”, *Studia Europaea*, n°1, 2006, pp.193-216.

JAKUBOWSKI, Sébastien, *La professionnalisation de l’armée française: Conséquences sur l’autorité*, Paris, L’Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2007.

JAKUBOWSKI, Sébastien, “L’institution militaire confrontée aux réformes organisationnelles”, *L’Année Sociologique*, vol. 61, n°2, 2011a, pp.297-322.

JAKUBOWSKI, Sébastien (ss.dir.), *Pistes pour une plus grande performance du recrutement des gendarmes*, Villeneuve d’Ascq, Région de Gendarmerie Nord Pas-de-Calais, 2011b.

JAMES, Harold, “Entre l’État et le marché, quelle ‘troisième voie’?”, *La Tribune*, 10 septembre 2012.

KLEN, Michel, “La privatisation de la guerre”, *Études*, 2004/9 Tome 401, pp.181-191.

LÉGER, Jean-François, “Pourquoi des jeunes s’engagent-ils aujourd’hui dans les armées?”, *Revue Française de Sociologie*, n°44-4, 2003, pp.713-734.

LETONTURIER, Éric, “Reconnaissance, institution et identités militaires”, *L’Année Sociologique*, vol.61, n°2, octobre 2011, pp.323-350.

LOURAU, René, *L’Analyse institutionnelle*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

MADOU, Mohamed, *Les officiers de réserve de service d’état-major. Logiques d’engagement et identité militaire: un essai de typologie*, Paris, Griot-CNAM, 2002.

MAKKI, Sami, “Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre”, *Politique étrangère*, n°4, 2004, pp.849-861.

MILLY, Bruno, *Une sociologie interactionniste de l’action au travail. Entre institutions, organisations et professions*, mémoire original pour l’obtention de l’Habilitation à Diriger les Recherches en sociologie sous la coordination de Jean-Claude Rabier, Université Lyon-II, 2011.

MOSKOS, Charles C., “La banalisation de l’institution militaire. L’armée américaine: du modèle institutionnel au modèle industriel”, *Futuribles*, n°111, 1987, pp.27-37. Première parution in *Armed Forces & Society*, sous le titre “From Institution to Occupation: Trends in Military Organization”, 1977.

MULLER, Pierre, “Esquisse d’une théorie du changement dans l’action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs”, *Revue Française de Science Politique*, vol.55, 2005, pp.155-187.

PADIOLEAU, Jean-Gustave, *Le Réformisme pervers: le cas des sapeurs-pompiers*, Paris, PUF, 2002.

PASQUERO, Jean, “De l’éthique du marché à l’éthique de la responsabilité : les nouvelles formes de responsabilité sociale de l’entreprise” in Diane-Gabrielle Tremblay & David Rolland (ss.dir.), *Responsabilité sociale de l’entreprise et finance responsable: Quels enjeux ?*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2004.

ROCHÉ, Sébastien, “Vers la démonopolisation des fonctions régaliennes: contractualisation, territorialisation et européanisation de la sécurité intérieure”, *Revue Française de Science Politique*, 2004/1, pp.43-70.

STEINER, Philippe, *La sociologie économique*, Paris, La Découverte, coll. “Repères”, 2005.

THOMANN, Jean-Claude (général), “Une société sans armée, c’est une nation sans politique”, *Le Monde*, 20 avril 2011.

WEBER, Claude, “L’armée de terre en ‘campagnes’: ses stratégies audiovisuelles de recrutement”, *Les Champs de Mars*, n°9, 2001, pp.49-72.